

Centre Aquatique

📍 rue de la Sablière

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex

☎ 05 49 65 79 10

💻 centresaquatiques@agglo2b.fr



Protocole Spécial COVID

Version 4 – Mai 2021



PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

Directeur :

Maxence LEFEBVRE

maxence.lefebvre@agglo2b.fr

Référent COVID :

Vanessa BERNARD

Vanessa.bernard@agglo2b.fr

Table des matières

1/ Préambule	4
2/ Les structures concernés	4
3/ Les publics.....	4
4/ La Fréquentation Maximale instantanée (FMI).....	6
La fréquentation maximale par équipement.....	6
La fréquentation maximale lors des activités.....	6
La fréquentation maximale dans les espaces bien-être	7
La fréquentation maximale de l'espace forme aquadel	7
5/ Les manifestations / compétitions	7
6/ Les mesures sanitaires générales.....	7
Le respect des gestes barrières.....	7
La sécurisation des flux	8
L'aération des locaux	8
Le traitement de l'eau	9
Les vestiaires.....	9
Le matériel	10
Les mesures sanitaires complémentaires	10
Le nettoyage des locaux et des surfaces	10
Le plan d'entretien.....	11

1/ Préambule

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid-19, et de l'obligation pour les gestionnaires d'établissements aquatiques recevant du public de rédiger et de publier un règlement intérieur appelé « protocole spécial COVID », l'Agglomération du Bocage Bressuirais met en place les mesures présentées dans le présent document et réorganise le service public afin de répondre à ces différentes contraintes.

Il a été transmis aux services de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres.

2/ Les structures

Structure	Adresse	Téléphone	Mail	Période d'ouverture programmée
Cœur d'O	40, boulevard de la république 79300 BRESSUIRE			du 1er janvier au 31 décembre 2021
Aquadel	avenue de la Gare 79140 CERIZAY			du 1er janvier au 31 décembre 2021
Centre Aquatique	Moncoutant rue Puichaud Julienne 79320 MONCOUTANT/SÈVRE	05 49 80 71 90	centresaquatiques@agglo2b.fr	Du 1er janvier au 2 juillet et du 1er septembre au 31 décembre 2021
Aquadel	rue de la Bachelette 79700 MAULEON			du 3 juillet au 31 août 2021
l'Hautibus	rue de la Sablière 79150 ARGENTONNAY			du 3 juillet au 31 août 2021
Baignade Biologique	Val de Scie Belle arrivée 79750 NUEIL LES AUBIERS			du 3 juillet au 31 août 2021
Piscine à usage privé collectif	La Loge Chemin de la Folie 79320 MONCOUTANT/SÈVRE Les maisons du Lac Pescalès - Route de Niort 79320 MONCOUTANT/SÈVRE	05 49 72 00 01	pescalès@gmail.com m	du 13 juin au 19 septembre 2021 du 15 mai au 03 octobre 2021

3/ Les publics

Pour donner suite aux annonces gouvernementales et à la parution du protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives applicable à partir du 19 mai 2021.

Voici les détails des publics accueillis dans nos structures à partir du 19 mai :

		Du 19 mai au 8 juin		Du 9 juin au 2 juillet		À partir du 3 juillet	
		Bassins découverts	Bassins couverts	Bassins découverts	Bassins couverts	Bassins découverts	Bassins couverts
Natation scolaire		✓	✓	✓	✓	✗	✗
Péri-scolaire (CVL, ALSH...)		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Baignade	Public prioritaires* dont mineur (8 à 17 ans)	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	Autres publics	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Activités Aquaforme (Aquabike, aquadouce, aquafitness...)		✗	✗	✓	✓	✓	✓
Apprentissage	Tétards, Grenouilles	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Adultes	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Associations sportives	Mineurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Majeurs	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Salle de remise en forme Aquadel			✗		✗		✗
Espaces Bien-être (sauna, hammam...)			✓		✓		✓

*publics prioritaires :

- Sportifs de professionnels et de haut niveau (Inscrits inscrits dans les listes de projet de performance fédéraux),
- les mineurs,
- Les personnes munies d'une prescription médicale d'activité Physique Adaptée (APA) suivant l'article L.1172-1 du code de la santé publique, ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapés,
- Les stagiaires en formation professionnelle,
- Les éducateurs sportifs pour le maintien de leurs compétences professionnelles.

4/ Fréquentation Maximale Instantanée (FMI)

La fréquentation maximale par équipement

Lors de la pratique des activités sportives les seuils par équipement sont fixés comme suit :

	L'Hautibus - ARGENTONNAY	Cœur d'O BRESSUIRE	Aquadel CERIZAY	Aquadel MAULEON
Du 19 mai au 8 juin	FERMÉ	348	198	FERMÉ
Du 9 juin au 2 juillet	FERMÉ	348	198	FERMÉ
À partir du 3 juillet	352	696	396	
	Maisons du Lac PESCALIS	MONCOUTANT SUR SÈVRE	Val de Scie NUEIL LES AUBIERS	La Loge MONCOUTANT SUR SÈVRE
Du 19 mai au 8 juin	FERMÉ	136	FERMÉ	15
Du 9 juin au 2 juillet	40	136	FERMÉ	15
À partir du 3 juillet	80	272	350	30

La fréquentation maximale lors des activités

Lors de la pratique des activités organisés par la collectivités les seuils de participants sont fixés comme suit :

Bassin	Seuil de participants
Argentonnay – Grand bassin	20
Bressuire – Bassin aqualudique	25
Bressuire – Bassin sportif	30
Cerizay – Bassin aqualudique	20
Cerizay – Bassin sportif	30
Mauléon – Petit bassin	10
Mauléon – Bassin sportif	30
Moncoutant sur Sèvre	30

Les séquences d'apprentissage sont organisées avec des groupes homogènes de **maximum 5 personnes par éducateur**.

L'inscription aux activités est obligatoire. Inscrivez vous en ligne sur le site : www.piscine.agglo2b.fr , par téléphone au 05 49 80 71 90 ou directement en caisse auprès de nos agents.

La fréquentations maximales dans les Espaces Bien-être

Espace	Seuil de d'usagers
Bressuire – Sauna	6
Bressuire – Hammam	7
Cerizay – Sauna	3
Cerizay – Hammam	4
Cerizay – Bain froid	1

La fréquentation maximales de l'Espace Forme d'Aquadel Cerizay

Dès que ce dernier réouvrira ses portes les seuils seront fixés comme suit :

Espace	Seuil de d'usagers
Plateau	25
Salle cours collectifs	12

6/ Les manifestations / compétitions

Toutes les manifestations ou compétitions doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès de la collectivité et feront l'objet d'un dispositif particulier imposé par cette dernière.

7/ Les mesures sanitaires générales

Le respect des gestes barrières

Les usagers sont priés de respecter les consignes suivantes :

- **Port du masque** obligatoire dès l'entrée dans l'équipement et jusqu'aux casiers à partir de 11 ans et fortement conseillé à partir de 6 ans. Le masque doit couvrir le nez, la bouche et le menton. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical et être en parfaite intégrité.
- **Respecter les distanciation physique** avec les usagers ne faisant pas partie du cercle familial soit :
 - o 1 mètre lorsque le masque est porté,
 - o 2 mètres lorsque le masque est absent.
- **Nettoyage fréquent des mains** à l'aide des flacons de solution hydroalcoolique ou des savons mis à disposition :
 - o Dès l'entrée dans l'équipement,
 - o Avant et après le passage aux toilettes,

- Avant et après chaque utilisation de matériel collectif (chaise longue...).

Le port de gant est proscrit dès l'entrée dans l'équipement.

- **Savonnage obligatoire** lors du passage aux douches à l'arrivée et au départ à l'aide du savon mis à disposition.
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.**
- **Éviter de se toucher le visage.**

La sécurisation des flux et des accueils

- Les usagers sont invités à consulter les **compteurs instantanés** de fréquentation sur le site : www.piscines.agglo2b.fr avant leur venue afin de prioriser des moments de faible ou moyenne fréquentation dès que cela est possible.
- Les usagers sont invités à télécharger et activer l'application « **Tous anti-Covid** »



- Compte tenu de la demande de **traçabilité** des utilisateurs, il est demandé à chacun de communiquer, lors de l'achat de l'entrée ou d'un support de rechargement, son nom, prénom, date de naissance, un numéro de téléphone et une adresse mail (si possible). Toutes les données sont protégées par la loi RGPD et ne seront utilisées que sur demande des autorités compétentes afin d'évaluer les cas contact le cas échéant.
- **Le sens de circulation** est établi au sein de chaque équipement, l'utilisateur se doit de le respecter,
- Le **circuit de déplacement** dans les locaux se fait dans la mesure du possible selon le principe d'un sens unique de circulation « marche en avant » lorsque cela est possible ;
- Dans les espaces où il est compliqué de créer un double sens (tripodes), **la priorité est donnée aux personnes sortantes,**
- L'utilisateur **se déchausse dans les parties prévues à cet effet** et utilise les casiers vestiaires pour y stocker tout ou partie de ses affaires,
- Il est **interdit** aux personnes présentant des **signes ou symptômes** respiratoires ou digestifs ou du COVID 19 de pénétrer dans l'équipement,
- Afin de limiter les regroupement à l'accueil un système de **prévente** est mis en place et un système **d'achat en ligne** sera prochainement déployé.

L'aération des locaux

Afin de garantir un renouvellement d'air suffisant un renouvellement mécanique des équipements couverts de 80% est assuré.

Des dispositifs de contrôle du dioxyde de carbone pourront être positionnés afin de garantir un renouvellement conforme aux recommandations.

Le traitement d'eau

Afin de garantir une désinfection maximale il est procédé à un contre lavage hebdomadaire de chaque filtre et les paramètres physico-chimiques de l'eau sont maintenus, contrôlés bi-quotidiennement et notifiés dans les carnets sanitaires pour les piscines désinfectée et désinfectante :

<i>Paramètres</i>	
Acide isocyanurique pour les bassins découverts	< à 75mg/l
Chlore combiné	< ou égale à 0,6 mg/l
Chlore disponible	Entre 2 et 5 mg/l
Chlore libre actif	Entre 0,8 et 1,4 mg/l
PH	Entre 6,9 et 7,7

La baignade biologique de Val de Scie échappe à ces disposition de part sont procédés de filtration, l'eau n'est donc ni désinfectée ni désinfectante, un renouvellement quotidien est cependant assuré afin de limiter les risques de propagation.

Les vestiaires

L'accès se fait par les vestiaires individuels pour les familles et par les vestiaires collectifs pour les groupes constitués ; aucun stockage de vêtement, de chaussure ou de toute autre affaire personnelle n'est autorisé dans les vestiaires individuels, ce sont des lieux de déshabillage ou rhabillage rapides,

- Toutes les cabines d'aisance (habillage/déshabillage) restent ouvertes dans le strict respect des modalités d'utilisation et du balisage de déplacement (barrières, poteaux, marquage au sol, signalétique...),
- Chaque usager doit utiliser un seul casier et procéder à sa désinfection avant et après utilisation ;
- Les vestiaires collectifs sont réadaptés et un affichage rappel les conseils de distanciation ;
- Le dépôt de ses effets personnels dans un des casiers disponibles est obligatoire ;
- Chaque cabine est désinfectée par les agents des centres aquatiques après son utilisation, il est demandé à l'usager de bien vouloir retourner le panneau situé la poignée de la cabine dès sa sortie afin de signaler qu'il est nécessaire de procéder à la désinfection ;
- Les vestiaires collectifs sont désinfectés entre chaque passage de groupe.

Le matériel

- Pour des raisons sanitaires, aucun matériel extérieur (flotteurs en mousse, bouées, frites etc.) ne peut être accepté, seuls les lunettes, bonnets, et gourde (marquée du nom du propriétaire) ainsi que le petit matériel (planche, pull-boy, plaquettes de nage, palmes, masque et tuba) seront tolérés,
- La mise à disposition de matériel est limitée au strict matériel permettant de garantir la sécurité des usagers (ceintures de flottaison,..) et au matériel indispensable à la conduite des activités (aquabike...). Ces différents matériels font l'objet d'une désinfection entre chaque utilisateur. Les usagers utilisateurs peuvent être invités à participer à la désinfection de ce matériel,
- Chaque personne doit se munir de son matériel personnel qui doit être désinfecté dans la mesure du possible avant mise à l'eau,
- Le matériel de sécurité enfant est autorisé (les brassards, les baby flotte). Ils doivent être désinfectés systématiquement dans le bac mis à disposition sur le bassin.

Les mesures sanitaires complémentaires

- **Les distributeurs de friandises, de matériel de bain et les fontaines à eau** sont mis à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre,
- Les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre,
- Le port du bonnet de bain est conseillé,
- Les jeux de ballon sont interdits et les animations aquatiques (canon à eau, jets aériens, adduction d'air dans l'eau...), restent fermés du fait de l'impossibilité de faire respecter la distanciation physique et d'éviter la propagation par aérosol et la dispersion du virus,
- Les toboggans et les jets massants immergés et les vélos aquatiques sont accessibles en respectant la distanciation (minimum 1m).
- Le toboggan fonctionnera normalement : une seule personne à la fois, les départs en bas et en haut de l'escalier, l'évacuation immédiate du bassin de réception à la sortie du toboggan.

Le nettoyage des locaux et des surfaces

Le protocole habituel de nettoyage et de désinfection est modifié et complété par des désinfections régulières des « points de contacts ».

Les lignes directrices du protocole présentées sont les suivantes :

- L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages de bassin, des murs est réalisé au moins une fois par jour suivant le protocole en respectant la chronologie en 4 étapes :
 - Nettoyage (détergeant) ;
 - Rinçage à l'eau ;
 - Désinfection ;
 - Séchage à l'air libre.
- Le nettoyage des locaux commence par les zones plus propres vers les zones plus sales ;
- Les locaux sont aérés pendant les opérations de nettoyage,
- Seul les aspirateur munis de filtre à particules sont utilisés,

- Une désinfection régulière des points de contact est réalisée conformément au protocole d'entretien et de désinfection ;
- Une désinfection supplémentaire par nébulisation est effectuée chaque matin en dehors des heures de présence des usagers.

Le plan d'entretien et de désinfection

		Mesures habituelles										
		Mesures complémentaires COVID19										
Zone : Accueil/Hall d'entrée												
Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consommable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation	
Comptoir d'accueil	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	5%	Appliquer le produit					
Comptoir d'accueil	Agent Accueil	2 fois/heure d'ouverture au public	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	5%	Appliquer le produit					
Tripodes	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit					
Tripodes	Agent cabine	2 fois/heure d'ouverture au public	Essuie tout jetable	Gants	APESIN Clean Bacto		Appliquer le produit					
Vider les poubelles	Agent Acc./Ent.	Quotidienne ment		Gants	Sac poubelle ?L		Remplacement des sacs					
...												
Zone : Halle Bassin												
Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consommable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation	
Plages	Agent Acc./Ent.	3 fois/semaine (mardi, jeudi, dimanche)	Autolaveuse		Détergeant ?	?	Brosser la surface en aspirant					
Plages	Agent Acc./Ent.	3 fois/semaine (lundi, mercredi, vendredi)	Autolaveuse		Désinfectant ?	?	Brosser la surface sans aspirer	? Min	A l'eau claire	Aspiration		
Plages	Agent Acc./Ent.	1 fois/semaine (samedi)	Pulvérisateur	Gants, Masque, lunettes	Anti verrucide	?	Pulvériser sur toute la surface					
...												
Zone : Infirmerie												
Quoi	Qui	Fréquence	Moyens matériels	EPI à porter	Produits/Consommable	Dilution	Actions	Temps de Contact	rinçage	Autre action	Observation	
Sol	Agent Acc./Ent.	Au moins fois /semaine									Effectuer l'action plus régulièrement en fonction de l'encrassement	
Table d'oscultation	Agent Acc./Ent.	Au moins fois /semaine	Essuie tout	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit					
Table d'oscultation	MNS	Après chaque soin	Essuie tout	Gants	APESIN Clean Bacto	?	Appliquer le produit					
...												

CENTRES AQUATIQUES



BOCAGE BRESSUIRAIS